

Application de pesticides par drone

Vos obligations et responsabilités

Juin 2026

NOUVEAUTÉ

Vous pouvez maintenant appliquer par drone des pesticides qui sont homologués pour l'application aérienne classique (avion ou hélicoptère).

Quels sont les permis et les certificats requis?



Entreprise (agricole ou non)

- Un **permis** pour application par aéronef (sous-catégorie C1 ou D1)
- Selon le cas, vous devez [immatriculer votre drone](#) auprès de Transports Canada.



Employé, agriculteur ou aménagiste forestier

- Un **certificat** pour application par aéronef (sous-catégorie CD1)
- Un [certificat de pilote de drone](#) délivré par Transports Canada

Quels sont les examens à réussir pour obtenir ou renouveler le certificat requis?

Votre situation

L'examen ou la combinaison d'examens

Vous n'avez aucun certificat.

Vous êtes uniquement titulaire de la sous-catégorie CD12 ou E4.

Vous êtes titulaire de l'une ou l'autre de ces sous-catégories :

- De CD2 à CD11;
- E1, E2, E3 ou E5;
- F1, F1.1 ou F2.

Vous êtes titulaire de la sous-catégorie CD1.

- *Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides ET Application de pesticides par aéronef, y compris par drone* OU
- *Utilisation de pesticides en milieu agricole ET Application de pesticides par aéronef, y compris par drone, en milieu agricole*

- *Application de pesticides par aéronef, y compris par drone* OU
- *Application de pesticides par aéronef, y compris par drone, en milieu agricole*

Lors du renouvellement de votre certificat, si la date de fin de validité se situe le 1^{er} mars 2027 ou après :

- *Application de pesticides par aéronef, y compris par drone* OU
- *Application de pesticides par aéronef, y compris par drone, en milieu agricole*

Comment passer les examens et s’y préparer?

- ▶ **L’inscription aux examens** en ligne et **l’achat des guides d’apprentissage** au format numérique se font auprès de la Société de formation à distance des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec (SOFAD).
 - Les guides d’apprentissage *Application de pesticides par aéronef* ET *Application de pesticides par drone* permettent de se préparer à l’examen *Application de pesticides par aéronef, y compris par drone*.
 - Les guides d’apprentissage *Application de pesticides par aéronef* ET *Application de pesticides par drone en milieu agricole* permettent de se préparer à l’examen *Application de pesticides par aéronef, y compris par drone, en milieu agricole*.
- ▶ Pour chaque examen réussi, la SOFAD vous délivrera une **attestation de réussite** que vous devrez joindre à votre demande de certificat.

La [politique sur l’encadrement des examens prescrits](#) indique les modalités de passation d’un examen, les modalités de reprise en cas d’échec et les mesures prises en cas de tricherie.

Comment obtenir un certificat?

- ▶ **Option 1 – Formulaire papier**
 - Transmettez par la poste votre [formulaire](#) dûment rempli, les documents à joindre et le paiement par chèque ou par mandat-poste à votre [bureau régional](#).
- ▶ **Option 2 – Service en ligne**
 - Assurez-vous de détenir un compte pour le [Service d’authentification gouvernementale](#).
 - Remplissez votre demande [en ligne](#) et payez les frais par carte de crédit.

Pour en savoir plus, consultez la page [Certificat pour la vente et l’utilisation de pesticides](#).

Ces autres règles s’appliquent également :

Vente et utilisation

Par exemple :

- Respecter les distances d’éloignement;
- Tenir les registres d’achat et d’utilisation de pesticides;
- Vendre les pesticides homologués pour l’application par aéronef ou par drone uniquement aux titulaires d’un permis de sous-catégorie C1 ou D1.

Autorisation ministérielle

Pour les travaux d’application de pesticides :

- dans un milieu aquatique pourvu d’un exutoire vers le réseau hydrographique;
- par aéronef dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles.

Pour en savoir plus, consultez le [guide d’accompagnement pour demander une autorisation ministérielle pour l’utilisation de pesticides](#).

Respect de l’étiquette

Toutes les conditions indiquées, sans modification de celles visant l’application aérienne, y compris le volume de pulvérisation, la dose d’application, le calibre des gouttelettes et les zones tampon.

Vous avez des questions?

- À propos des permis et des certificats, contactez votre [bureau régional](#).
- À propos des examens et des guides d’apprentissage, contactez la [SOFAD](#).
- Pour toute autre question, utilisez le [formulaire de demande de renseignements](#).